

PLUi de Belin-Béliet : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 janvier 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Belin-Béliet (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 5 novembre 2025. Il délimite 87 zones, dont 40 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 janvier 2026.

- Le PLUi de Belin-Béliet s'applique dans sa version du 5 novembre 2025 ; nous publions 23 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 87 zones : 40 urbaines (U), 12 à urbaniser (AU), 28 agricoles (A) et 7 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Belin-Béliet occupe le rang 86 par le nombre de zones délimitées : 32 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 1 064 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Belin-Béliet depuis 2013, pour 1 507 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	87 zones
Zones urbaines (U)	40 zones
Zones à urbaniser (AU)	12 zones
Zones agricoles (A)	28 zones
Zones naturelles (N)	7 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DU VAL DE L'EYRE
Version du	5 novembre 2025
Partition GPU	DU_243301405
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_243301405/2e2b41785978f39be8396af75aa12a9b/243301405_reglement_20251105.pdf
Règles extraites	23 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Belin-Béliet

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Inondations et coulées de boue
Publié au Journal officiel le	25 février 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	27 mars 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/belin-beliet-33042>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Belin-Béliet : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053568303>

Inondation, Mouvement de terrain, Feu de forêt

10 reconnaissances

9 février 2026

Inondations et/ou Coulées de Boue

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

U

Nomenclature des zones à urbaniser

AU

Situation administrative

Code INSEE

33042

Code postal

33830

Intercommunalité

CC du Val de l'Eyre

Département

Gironde

Région

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

87 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

87 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

87 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Salles (8,5 km)

164 zones

Lugos (10,1 km)

55 zones

Saint-Magne (12,9 km)

24 zones

Le Barp (15,5 km)

88 zones

Hostens (11,0 km)

33 zones

Le Tuzan (16,5 km)

18 zones

Louchats (18,3 km)

12 zones

Saint-Symphorien (21,2 km)

51 zones

Origne (23,0 km)

12 zones

Mios (14,7 km)

200 zones

Le Teich (20,1 km)

89 zones

Saucats (21,2 km)

88 zones

Biganos (22,2 km)

93 zones

Cabanac-et-Villagrains (22,9 km)

85 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/belin-beliet-33042>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Belin-Béliet : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Marcheprime (23,5 km)

53 zones

Gujan-Mestras (24,1 km)

176 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/belin-beliet-33042>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.